

CONDITIONS DE LIVRAISON ET DE VENTE D'ALGRA TEC AG

Ces conditions dans le document suivant sont groupées sous le diminutif «ALGRA».

1. PRIX

Les prix de vente sont des prix nets au départ usine. Tous les frais supplémentaires, comme frais de port et de transport, d'emballage et d'assurance ainsi que les impôts et taxes ne sont pas compris dans les prix et sont à la charge de l'acheteur.

En raison de la forte variation des coûts d'approvisionnement des composants, nous nous réservons le droit de procéder à des ajustements temporaires des prix à court terme.

2. PAIEMENT ET RESERVE DE PROPRIETE

2.1 Les paiements doivent être effectués par l'acheteur net dans les 30 jours suivant la date de facturation. Pour être recevables, d'autres conditions de paiement doivent être stipulées par écrit.

2.2 Jusqu'au règlement intégral de la marchandise, ALGRA en reste propriétaire.

3. DELAIS DE LIVRAISON

3.1 L'exécution des obligations contractuelles par l'acheteur est une condition préalable pour que les délais de livraison soient respectés.

3.2 Des retards dans la livraison ne donnent à l'acheteur aucun droit de demander des dommages et intérêts, de refuser la livraison ou de résilier le contrat.

4. OUTILLAGES, CLICHES ET DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

Les outillages, clichés et documents photographiques restent la propriété de ALGRA. Ils sont archivés de manière appropriée, au minimum 5 ans, après la date de dernière utilisation.

5. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'obtention des droits de propriété intellectuelle pour les modèles mis à disposition de ALGRA ressortit à la seule responsabilité de l'acheteur. ALGRA décline toute responsabilité pour des demandes ou des réclamations faites par des tiers basées sur la violation des droits de propriété intellectuelle, particulièrement des droits de reproduction.

6. DEFAUTS ET GARANTIES

6.1 L'acheteur a l'obligation de vérifier l'état des produits aussitôt après la réception. Il doit aviser ALGRA par écrit dans un délai de 10 jours après réception s'il découvre des défauts. Les spécifications de surface ALGRA sont valables. Toutes variations doivent être stipulées par écrit.

6.2 La garantie de ALGRA s'étend sur une durée de 24 mois, à compter de la date de livraison de la marchandise. Le client ne peut faire valoir ses droits de garantie qu'à condition d'avoir lui-même rempli ses obligations contractuelles, et notamment ses obligations de paiements. Les droits de garantie du client expirent prématurément lorsque le client ou un tiers entreprend des modifications ou des réparations sur la marchandise livrée ou si, en cas de défaut constaté, le client ne prend pas immédiatement toutes les mesures appropriées de limitation du dommage et ne donne pas à ALGRA l'occasion d'éliminer le défaut.

6.3 ALGRA s'engage à réparer ou remplacer dans les plus brefs délais, sur simple demande écrite du client, toutes les pièces de la livraison pour lesquelles il a pu être mis en évidence, avant expiration du délai de garantie, qu'elles étaient endommagées ou inutilisables suite à un défaut de matériel, de construction ou d'exécution, ou à reverser au client la quote-part du prix d'achat correspondant à ces pièces. Les frais de démontage, de transport et de remontage incombent au client. Les pièces remplacées redeviennent propriété de ALGRA.

6.4 Sont exclus de la garantie les dommages pour lesquels il a pu être mis en évidence qu'ils n'étaient pas dus à un défaut de matériel, de construction ou d'exécution, mais à un phénomène d'usure naturelle, des conditions de stockage ou de traitement inadaptées, une maintenance défectueuse, le non-respect des instructions d'exploitation, une sollicitation excessive, le recours à des moyens d'exploitation inadaptés, des influences chimiques ou électriques, des travaux de montage n'ayant pas été réalisés par ALGRA, ou d'autres motifs ne relevant pas de la responsabilité de ALGRA.

6.5 Les produits défectueux seront remplacés par ALGRA sans frais pour l'acheteur. Toute autre garantie et action de garantie, par exemple la réduction des prix et la résiliation de la vente est exclue. ALGRA décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages indirects et consécutifs.

7. TOLERANCES QUANTITATIVES

L'acheteur est tenu d'accepter des livraisons qui varient jusqu'à 10% de la quantité commandée. La quantité effectivement fournie sera facturée.

8. PRODUITS INCORPORES AUX PRODUITS DE ALGRA

ALGRA décline toute responsabilité pour l'incorporation des produits, propriété de l'acheteur, dans des produits de ALGRA.

9. FOR JUDICIAIRE ET DROIT APPLICABLE

9.1 **Le lieu d'exécution du contrat pour l'acheteur ainsi que le for judiciaire pour tout litige en découlant est à Merenschwand/Suisse.** ALGRA se réserve, néanmoins, le droit de porter des actions contre l'acheteur devant d'autres tribunaux compétents.

9.2 Ce contrat est soumis au droit suisse.

9.3 Modifications contradictoires ne sont valables qu'avec l'accord écrit des deux parties.